



CONTRAT D'ENGAGEMENT KIWIS

Du 1er Octobre 2022 au 30 mars 2023

Entre : **l'adhérent**

et **le producteur**

Nom, prénom :

Mme Marielle LABASSE

Adresse :

Le Labouret

.....

24150 Pressignac-Vicq

Tél :

Mail :

Référent : Gaëtan Brizard

Contact : brizard.gaetan@orange.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Le producteur s'engage à livrer les produits commandés aux dates de livraisons proposées. Le prix des Kiwis bio (certifiés AB) est de 3 € le kg . 4 livraisons sont prévues. Une 5^{ème} sera peut être envisagée en avril selon la récolte des kiwis.

	22/12	26/01	23/02	23/03	TOTAL
KIWIS 2KG	6 € X	6 € X	6 € X	6 € X	
KIWIS 3KG	9 € X	9 € X	9 € X	9 € X	
TOTAL					

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur aux dates des livraisons

L'entité juridique est en cours de modification ne pas mettre d'ordre sur les chèques.

Nbre de chèques :..... Montant des chèques :... ..

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45

A Boulazac le :

Le producteur
Mme LABASSE

L'adhérent consom'acteur